

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 88 (1943)
Heft: 7

Rubrik: Information

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INFORMATION

7^{es} CHAMPIONNATS SUISSES DE PENTATHLON MODERNE (Berne, 1943.)

Les 7^{es} Championnats suisses de pentathlon moderne auront lieu, comme prévu, à Berne, du 4 au 8 septembre 1943. Le règlement autorise la participation des 35 meilleurs concurrents, et très probablement que cinq à six Suédois y prendront part également.

Le pentathlon comprendra les cinq épreuves suivantes :

- I. *Equitation.* — 2000 mètres environ (cross-country) en terrain varié avec obstacles.
- II. *Escrime.* — Epée.
- III. *Tir.* — 20 cartouches, en 4 séries de 5 coups, sur cible-silhouette à 25 mètres de distance.
- IV. *Natation.* — 300 mètres nage libre.
- V. *Cross-country.* — 4000 mètres.

Tous les concurrents doivent se présenter aux éliminatoires qui auront lieu à Berne du 29 au 31 juillet. Ces éliminatoires offriront aux nouveaux venus et aux moins expérimentés l'occasion d'éprouver leur préparation et d'affronter les exigences d'un championnat. Les éliminatoires ne comprendront pas l'équitation et tous les concurrents inscrits peuvent tenter leur chance. Les 50 meilleurs passeront alors un examen d'équitation, après lequel les 35 participants au pentathlon seront choisis.

Les éliminatoires et les championnats seront organisés militairement. La participation compte comme service actif, mais ce service ne peut être déduit d'une relève. Chaque concurrent est tenu de donner suite à l'ordre de marche que lui enverra le service des sports.
